



Achat terrain à bâtir Frais de négociation/frais de notaire

Par **Itreb**, le **10/09/2018** à **10:19**

Bonjour. Nous sommes en instance d'acheter un terrain à bâtir. Le compromis est déjà signé. En passant avec envoi du document projet 2 heures avant signatures, nous regrettons d'avoir signé sans analyse préalable. Maintenant nous notons que les frais de notaire ont inclus les frais de négociation de l'agence immobilière. En effet ces derniers frais sont pris à charge du vendeur alors qu'ils ne seraient pas inclus s'ils étaient à la charge de l'acquéreur. Pouvons-nous demander de modifier ce point dans l'acte authentique, car la différence est importante? Merci. Cordialement.

Par **Itreb**, le **01/11/2018** à **13:04**

Mon sujet n'a pas inspiré de réponse. Maintenant les jeux sont faits. Toutefois ayant une meilleure connaissance du sujet je veux dire que tout acheteur d'un bien immobilier si cet achat se fait au travers d'une Agence doit veiller dès l'engagement avec cette agence à prévoir une condition indiquant que les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur afin que les frais de notaire ne portent pas sur ces frais d'agence. Certaines Agences préfèrent noyer leur frais dans un tout frais d'agence comprise.